

Déclaration Préalable au COGAS du 14 juin 2018 : La CFDT offensive !

Les postiers viennent, une fois de plus, au travers de l'enquête 2018, de se prononcer sur l'offre sociale du COGAS. La solidarité, la prise en compte des attentes, le sentiment d'écoute concourant à une recherche d'amélioration du bien-être des postiers apparaissent comme des fondements de l'offre sociale clairement perçus par nos collègues.

Leur opinion constitue pour la CFDT un encouragement, une invitation, une exigence à poursuivre et à consolider la construction d'une offre sociale au sein du COGAS.

La CFDT a eu pour ambition d'élaborer un dispositif de redistribution sociale ancré dans les valeurs de solidarité et d'équité, améliorant la vie quotidienne des postiers au travail et dans la vie privée et familiale.

A ce titre la mise en place d'un quotient familial basé sur la fiscalité et amendé par le COGAS en vue d'une meilleure prise en compte des familles monoparentales et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi constitue la pierre angulaire de ce dispositif.

La CFDT rappelle aux différents acteurs de l'action sociale présents aujourd'hui, que le calcul des dix tranches de quotient familial remonte déjà au début des années 2010.

La revalorisation du Quotient Familial proposé au vote de ce jour respecte la décision du COGAS du 15 juin 2016.

Le principe d'une révision bisannuelle semblait raisonnable à la CFDT compte-tenu des taux d'inflation constatés entre 2012 et 2016. La valeur du taux d'inflation qui se profile pour l'année 2018 incite la CFDT à souhaiter une révision annuelle des valeurs de tranches.

La CFDT, résolument à l'écoute des réalités de vie des postiers, pleinement consciente de l'enjeu que représente l'accès à des solutions de transport pour se rendre sur le lieu de travail.

Pour bon nombre de nos collègues l'utilisation d'un véhicule à moteur constitue l'unique réponse à ce besoin.

Les réponses aux difficultés de déplacement de nos collègues résidant dans l'impossibilité d'utiliser un véhicule, sont multiples :

- Entretien, réparation, location ou achat de véhicule à un tarif solidaire,
- Recours à des garages en libre-service ...

De multiples acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire offrent aujourd'hui des solutions.

Cette expérimentation ne doit pas s'arrêter là. La CFDT demande que cette expérimentation soit étendue à terme **aux locations solidaires et aux ventes de véhicules collaborateurs. La CFDT alerte Le Président du COGAS sur des pratiques découvertes dans certains DROM quant à ces ventes de véhicules et demande que toute la lumière soit faite sur certaines pratiques, qui peuvent léser les postier-e-s de ces départements.**

la CFDT incite La Poste et les partenaires associatifs à procéder à une adaptation de leurs systèmes d'informations et informatiques afin d'acquérir une plasticité et une réactivité face aux nécessaires évolutions de cet outil Quotient Familial ; il en va de l'intérêt de l'ensemble des postiers..

Cette tendance risque de s'accroître du fait des réorganisations en continue de l'entreprise engendrant une diminution du nombre de sites de production. Il est donc clair, pour la CFDT, qu'une aide à l'accès à des garages solidaires correspond à un besoin de postiers en situation de précarité financière



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

S'il est un domaine pour lequel la CFDT s'est battue ces dernières années, c'est bien celui du soutien aux aidants familiaux !

Il y a maintenant deux ans que l'expérimentation a débuté et la montée en charge du guichet des aidants s'annonce régulière ; il faudra encore quelques années pour que ce nouveau service du COGAS atteigne son rythme de croisière, inertie inhérente à tout nouveau service oblige.

Il n'en demeure pas moins que le taux de connaissance de cette offre apparaît en ce début d'année 2018 encore très faible avec seulement 12 % de postiers déclarant connaître le Guichet des Aidants Familiaux et 1 % déclarant y avoir recours. L'effort en matière de communication doit donc perdurer avec une intensité soutenue et les canaux les plus variés doivent être utilisés.

L'ouverture récente d'un chantier RH sur le thème des aidants familiaux dans lequel est abordé essentiellement le volet « Don de jours » **laisse, pour l'heure, la CFDT sur sa faim.**

- Ainsi, pourquoi dans la proposition de La Poste ne pas s'appuyer sur le *Certificat Aidant* qui est aujourd'hui bien rôdé ?
- Comment La Poste compte-t-elle garantir une absolue confidentialité au travers de la fourniture de certificats médicaux comme déclencheur du bénéfice de congés aidant ?
- Pourquoi censurer la possibilité de dons de jours à des collègues proches et connus ?
- Pourquoi centraliser les demandes de jours, alors que pour la CFDT, un traitement à un niveau local plus proche du demandeur se révélerait plus efficace ?

Pour la CFDT, le projet doit donc être rediscuté, revu et complété.

Si 58 % des postiers déclarent bien connaître l'offre sociale proposée par La Poste, moins d'un cinquième d'entre eux disent avoir reçu récemment une information sur cette offre par l'intermédiaire de leur manager ou d'un RH de proximité.

Ce constat est à rapprocher du désintérêt des différentes branches, dans un grand nombre de régions, pour les instances locales que sont les CTPC. A croire qu'être au sein de la CTPC, pour certains représentants de l'entreprise, c'est considéré comme une punition !

En conclusion, le COGAS, fort de sa ligne politique approuvée par les postiers, réussira dans son entreprise d'adaptation de l'offre aux besoins et aux desideratas des agents.

La CFDT veillera à ce qu'il suscite encore chez tous nos collègues la curiosité, l'intérêt, l'envie, la satisfaction et la confiance.

La CFDT au cœur de votre quotidien

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Parmi les mesures qui peinent à démarrer, l'Aide au répit, initiative du COGAS qui n'a pas encore fêté son premier anniversaire. Pour la CFDT cette aide correspond à un besoin vital pour un nombre important de postiers aidants familiaux.

Pour la CFDT, il est primordial que l'offre sociale devienne une composante à part entière du management à tout niveau de l'entreprise ; ainsi seront portées les valeurs emblématiques de ce Conseil, la solidarité et l'équité.